AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1956
FR0000064404-FS0814

22 août 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

MEDIA 6

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 août 2017, la société anonyme Jousse Morillon Investissement (4 rue Frédéric Bastiat, 75008 Paris), agissant pour le compte d'un fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 août 2017, le seuil de 5% du capital de la société MEDIA 6 et détenir pour le compte dudit fonds, 162 520 actions MEDIA 6 représentant autant de droits de vote, soit 4,92% du capital et 2,76% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions MEDIA 6 sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 3 300 000 actions représentant 5 880 614 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.